

La participation des associations d'usagers au Comité de suivi du Mediator

Les associations des usagers de la santé appellent toutes les personnes ayant pris du benfluorex à consulter leur médecin. Elles soulignent le fait que les signes cliniques de valvulopathie peuvent être difficilement perceptibles, en particulier chez les personnes en surpoids. Elles encouragent donc fortement le contrôle par échocardiographie. Compte tenu de la crise exceptionnelle justifiant ces examens, elles demandent que leur prise en charge s'effectue à 100 %, même pour les patients non-inscrits en ALD.

Les associations des usagers de la santé soutiennent toutes les initiatives de sensibilisation, d'information et de prise en charge des patients ayant consommé ce médicament.

Les associations des usagers de la santé prennent acte des récentes déclarations du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, M. Xavier Bertrand, relatives à la mission précise qu'il vient de confier à l'IGAS pour établir toute la transparence nécessaire autour des décisions prises, en lien avec le Médiateur tant en France qu'à l'étranger. Il faudra notamment que soient effectivement établies la pertinence et l'efficacité des mécanismes de vigilance prévus, ainsi que la connaissance préalable ou non par les experts de la dangerosité de ce médicament, afin de mieux évaluer la justesse des décisions prises ou qui auraient dû l'être.

Aussi, les associations des usagers de la santé attendent-elles avec impatience la publication du rapport d'étape de la mission de l'IGAS annoncée pour le 15 janvier.

Les associations des usagers de la santé prennent acte que le Ministre attend de la mission qu'elle fournisse des recommandations sur le renforcement de la pharmacovigilance.

Les associations des usagers de la santé seront particulièrement vigilantes pour obtenir que toute la lumière soit faite sur le benfluorex. Elles attendent des réponses claires dans des délais raisonnables. Elles ne se contenteront pas de déclarations lénifiantes et de propositions dilatoires.

Les pouvoirs publics doivent prendre conscience que cette affaire altère gravement la nécessaire confiance que les personnes malades doivent avoir dans leur traitement, dans la validité des choix de leurs prescripteurs, dans la clairvoyance et la rigueur des autorités responsables des études, des autorisations de mise sur le marché et de la pharmacovigilance. Confiance, que seule une totale transparence leur permettra de retrouver.